



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 84316

Texte de la question

M. Bruno Gilles attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la procédure d'urgence qu'il a annoncée pour l'homologation d'une spécialité insecticide systémique en traitement de semences pour le maïs du nom de Poncho-Maïs. La molécule active de cet insecticide, la clothianidine, est jugée très toxique pour l'environnement, les abeilles et la faune non cible. Cette volonté d'homologation ne semble satisfaire ni les associations de défense de l'environnement ni les instances européennes puisque la commission des toxiques aurait émis des réserves quant au devenir de cette molécule dans les différents compartiments de l'environnement (sol et eau) ainsi que sur les abeilles. En conséquence, il lui demande s'il est prévu de mettre un terme à cette autorisation afin de protéger au mieux l'environnement et les ressources naturelles.

Texte de la réponse

Au mois de janvier dernier, à la suite des résultats favorables de l'évaluation scientifique communautaire, la clothianidine a été inscrite sur la liste des substances actives autorisées dans l'Union européenne. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la Commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique nationale avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84316

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 818

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5138